

Les revêtements traditionnels et la question des enduits

Michel Dufresne

Numéro 19, printemps 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18473ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

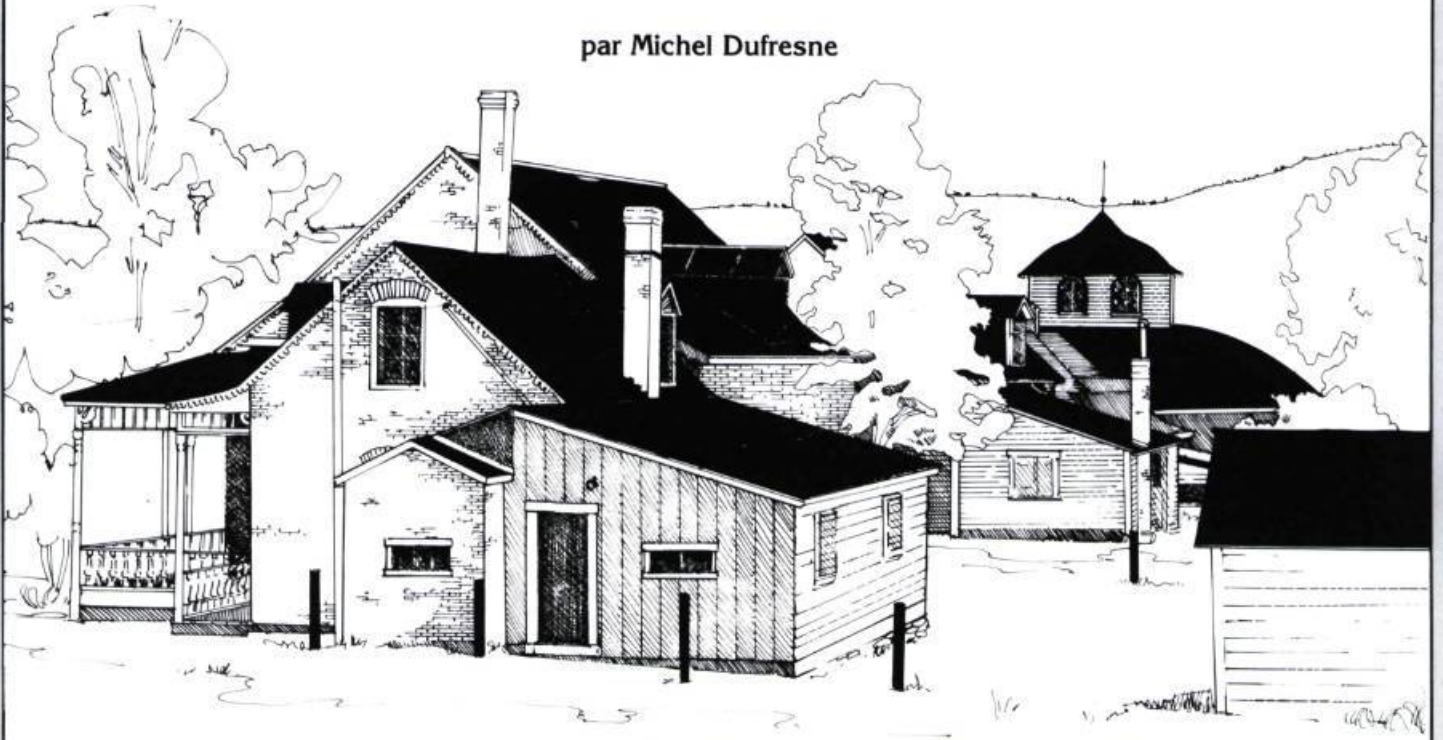
[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dufresne, M. (1983). Les revêtements traditionnels et la question des enduits. *Continuité*, (19), 22–25.

LES REVÊTEMENTS TRADITIONNELS ET LA QUESTION DES ENDUITS

par Michel Dufresne



Vue d'un secteur de Tadoussac où la diversité des revêtements traditionnels est particulièrement lisible à travers le paysage.

De tous les éléments apparents d'un édifice ancien, les revêtements figurent sans contredit parmi les plus vulnérables. De nombreux facteurs peuvent effectivement modifier le caractère d'une bâtisse, tout au long de son évolution: incendies, rigueurs du climat, changements d'usage ou d'occupant, modes et technologies nouvelles. Il importe de bien avoir cette donnée du problème à l'esprit au moment de choisir un matériau de recouvrement extérieur ou, tout au moins, le traitement devant lui redonner son apparence et ses propriétés d'antan.

LE CHOIX D'UN REVÊTEMENT

MAINTENIR OU REMPLACER

Un principe de base en matière de restauration préconise de conserver le plus d'éléments originaux possibles, ceci pour des raisons d'authenticité mais aussi de faisabilité. Il est en effet toujours assez difficile, voire impossible, de reproduire exactement les dimensions, la texture et la patine d'un vieux revêtement. Ce pourrait être pour des motifs essentiellement financiers dans certains cas, les matériaux que l'on aimerait réutiliser n'étant souvent plus disponibles à moins de recourir à des procédés de reproduction manuels très

RECOUVREMENT DES MURS

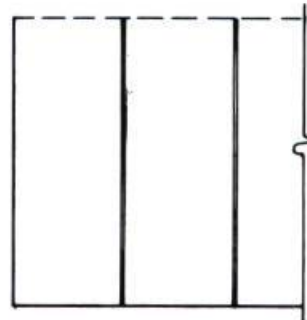


planche emboutetée

coûteux. D'ailleurs, on aurait tort de mésestimer les qualités de résistance et de durabilité des revêtements traditionnels, en particulier de ceux faisant intervenir le bois.

DOIT-ON REVENIR À L'ÉTAT PREMIER?

Un second principe, valable en cas de remplacement, veut que le choix privilégie l'époque ou le stade d'évolution le plus déterminant de l'édifice et dont il reste le plus de témoignages iconographiques (illustrations d'époque) et/ou matériels (indices architecturaux perceptibles à travers le volume et la composition même du bâtiment, traces et résidus de matériaux sous-jacents révélés par une opération de curtage). Il arrive que l'immeuble ait peu évolué au cours de son histoire. Dans ce cas, le choix est assez facile à faire. Parfois on retrouve, sous deux ou trois revêtements successifs, un premier matériau demeuré parfaitement sain qui mérite, en raison de son originalité, d'être exposé de nouveau, tel qu'à l'origine. Plus fréquemment toutefois, un matériau subséquent conviendra davantage au style adopté ultérieurement par l'édifice. En l'absence de toute information directe sur l'immeuble, on pourra se référer s'il y a lieu, aux revêtements traditionnels de bâtiments-témoins du voisinage ou du moins comparables quant à l'âge et à la morphologie.

QUE PENSER DES MATÉRIAUX D'IMITATION?

Les matériaux d'imitation ne sont pas tous aussi récents qu'on le croit. Certains d'entre eux, comme les bardeaux métalliques ou d'amiante, les parements de simili-brique ou de simili-pierre, remontent en effet au Québec aux années 1930. Dans ce sens, ils font partie du paysage et méritent qu'on les qualifie de *traditionnels*. Mais il n'en ont pas l'harmonie naturelle ni la durabilité. Plusieurs ont été prohibés ou même retirés du marché depuis quelques années: c'est le cas du «papier-brique» et, plus récemment, de l'amiante. De plus en plus, on en voit apparaître de nouveaux (déclins de métal et de vinyl en particulier) qui sont préférés au bois. S'y opposer totalement est sans doute exagéré puisqu'ils constituent des solutions de rechange tout à fait acceptables pour les bâtiments de moindre intérêt patrimonial ou d'accompagnement. L'essentiel est souvent de préserver les éléments de décor caractéristiques (encadrements, planches ou pilastres de coins, corniches...) et de sélectionner le produit le mieux adapté à la forme, à la texture et aux dimensions du revêtement traditionnel que l'on cherche à imiter.

LES REVÊTEMENTS DE BOIS

LA PLANCHE

Façonnée de façon grossière et ensuite sciée, la planche aura d'abord été posée verticalement sur les murs, avec ou sans embouvetage. Un assemblage un peu différent, bien qu'apparemment tout aussi ancien, consiste en l'addition d'un couvre-joint destiné à garantir une meilleure étanchéité; davantage utilisé pour les murs et les pignons particulièrement exposés aux vents dominants, ce procédé servit longtemps au recouvrement des toitures (appentis, dépendances, habitations modestes). Au 18^e, et plus encore aux 19^e et 20^e siècles, est apparu puis s'est étendu l'emploi de la

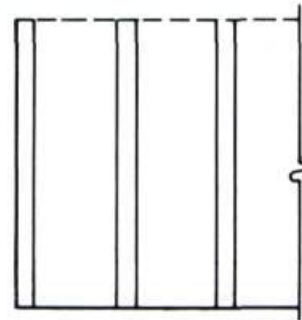


planche à couvre-joint

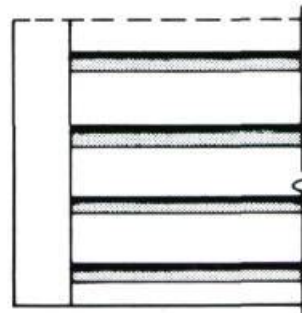
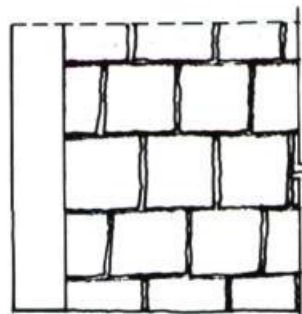
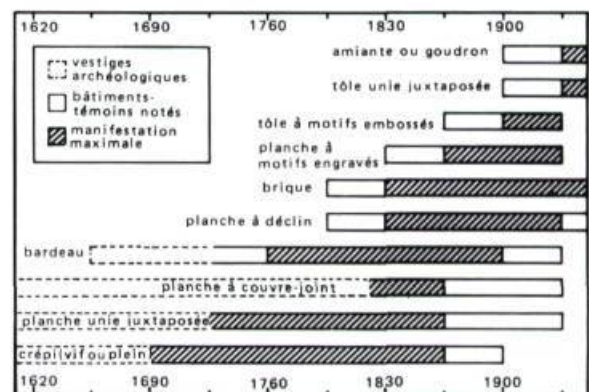


planche à feuillure



bardeau de bois



Chronologie des principaux modes de matériaux de revêtement (carré).

planche horizontale et chevauchante, appelée à clin ou «déclin». On la trouve en milieu rural, sur les façades avant des maisons de ferme en particulier. Mais c'est surtout dans les noyaux des villages et les faubourgs des grands centres, où même des carrés de pierre et des toitures en ont été complètement recouverts, qu'elle s'est répandue. Plusieurs variantes de ce procédé d'assemblage ont successivement vu le jour, exploitant tantôt l'amincissement du matériau, tantôt son embouvetage . . . imitant à l'occasion le découpage et le grain d'un parement de maçonnerie par le recours à la gravure ou à l'application de sable. Il existe d'ailleurs un produit trop souvent confondu avec le véritable «déclin», soit la planche à feuillure. Celle-ci n'est en fait qu'une planche horizontale imbriquée grâce à ses extrémités moulurées.

LE BARDEAU

Introduit dès le 17^e siècle et abondamment utilisé ensuite pour les pignons, les façades et les toits, le bardeau (de cèdre ou, plus rarement, de pin) s'est révélé un matériau fiable et de longévité parfois surprenante. On le retrouve en particulier dans les régions côtières où l'air salin constitue un agent de corrosion non négligeable. On en a fait, par ailleurs, à partir du 19^e siècle, un élément de décor qui épouse des formes et des patrons géométriques, en accord avec un style et des techniques originaires vraisemblablement des États-Unis.

COMMENT PROTÉGER LE BOIS?

Malgré sa résistance naturelle, le bois demande à être bien protégé par un traitement préalable ou parallèle à la pose et entretenu régulièrement. Les dommages les plus courants sont la perforation causée par la pourriture ou les insectes ainsi que l'écaillage ou le fendillement de la peinture, imputables à l'action combinée du soleil et de l'humidité. Si les dégâts sont mineurs, il suffira probablement de gratter les surfaces atteintes et de les repeindre entièrement, non sans avoir auparavant scellé les fissures au moyen de «bois plastique» ou de mastic. En cas de détérioration majeure, il sera plus prudent de vérifier la charpente et de remplacer toute pièce de revêtement défectueuse avant de procéder aux opérations de grattage et de peinture. Afin de protéger le bardeau contre un pourrissement éventuel, on le fera bénéficier d'un trempage ou d'une application d'huile (à moteur ou de lin), de penta-chlorophénol, de créosote ou de teinture, application qu'il y aura lieu de répéter tous les 5 ou 6 ans dans le cas de ce dernier produit.

LES REVÊTEMENTS DE MÉTAL

DES ASSEMBLAGES ORIGINAUX

Servant essentiellement de revêtement pour les toits, la tôle a connu divers assemblages originaux qui témoignent presque tous de l'expérience et de la capacité d'adaptation des anciens bâtisseurs. Parmi les principaux types d'assemblage, il faut mentionner la tôle à *la canadienne* et la tôle à *baguette*. La première fut consacrée aux toits de pente particulièrement prononcée (dont les brisis d'esprit Mansard). La seconde fut réservée aux toitures en pavillon bas, à celles à deux versants mais de pente assez faible ainsi qu'aux terras-



Résidence à l'italienne avec murs et décoration de briques un peu plus élaborées.



Résidence à toit mansardé dont la pierre est à nu mais la toiture et l'auvent sont revêtus suivant trois procédés différents.



Habitation de bois revêtue de planche à déclin (toit de tôle à la canadienne).



Maison d'esprit Regency recouverte de briques (toit de tôle à baguette).

sons des toits mansardés et aux auvents de galeries. Plus récemment, vers le tournant du siècle, apparaît la tôle à motifs dite « embossée », s'inspirant de formes appropriées pour les toitures (écailles, entre autres) ou pour les murs (imitation de pierre de taille).

DE NOUVEAUX PRODUITS

Autrefois de fer blanc, de zinc ou d'acier, la tôle est aujourd'hui galvanisée, d'où sa très grande durabilité (au-delà de trente ans) . . . ce qui n'exclut toutefois pas la nécessité d'en contrôler le vieillissement, soit en colmatant les fissures naissantes, soit en la protégeant d'une ou deux couches de peinture au bout de quelques années. Dans l'éventualité d'une réfection totale de la couverture, on pourra opter pour une tôle émaillée de facture industrielle assemblée suivant l'un ou l'autre ancien procédé. L'essentiel est de respecter la taille et l'orientation des feuilles (habituellement 45°) dans le cas de la technique « à la canadienne » ainsi que le profil et l'espacement des baguettes (environ de 45 à 65 cm) dans le cas du second procédé. On peut aussi retrouver sur le marché, et cela depuis peu, des revêtements de tôle à l'ancienne en sections préfabriquées dont la pose est assurée le plus souvent par le vendeur ou le fabricant.

LA QUESTION DES ENDUITS

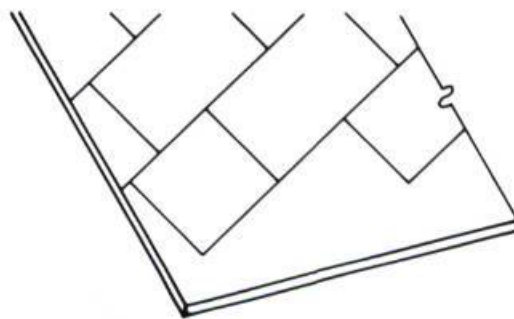
Doit-on laisser la façade enduite ou la débarrasser de son crépi? La réponse est à la fois simple et multiple, étant donné qu'il existe un principe auquel on ne peut guère échapper, mais autant de façons de procéder que de catégories de pierre et de contextes environnementaux. L'expérience et le bon sens veulent, en effet, que l'on protège un mur ou une fondation de maçonnerie dont le matériau de base est insuffisamment résistant par lui-même ou qui se trouve exposé à des conditions climatiques hors de l'ordinaire. Or nos ancêtres en étaient tout à fait concients puisqu'ils avaient coutume de crépir — ou, selon le cas, de simplement chauler — les matériaux les plus tendres et les plus perméables à l'infiltration (schiste et calcaire entre autres); au contraire, ils avaient plutôt tendance à laisser nus le granit et le grès, beaucoup plus résistants à l'action du gel et du dégel. Il convient de respecter ces règles encore aujourd'hui, malgré la réputation de certains produits de scellement (silicone en particulier) vantés sur le marché mais ne permettant habituellement pas à la pierre de « respirer ».

Pour obtenir un nouvel enduit satisfaisant, on pourra mélanger du sable à maçonner (4 mesures environ), du ciment blanc Portland (1 mesure) et du ciment pour maçonnerie (1/4 de mesure). Imprégné d'eau jusqu'à obtention de la consistance d'un mortier, ce crépi sera par la suite appliqué par couches de 1 cm ou moins sur la maçonnerie humectée au préalable. Pour un enduit beaucoup plus mince, on pourra se contenter d'un lait de chaux clair ou d'une peinture latex de première qualité; le lait de chaux pourra être obtenu en mélangeant 2 1/2 gallons de chaux hydratée commerciale (environ 15 lbs), 1 gallon de peinture latex (environ 12 lbs) et 1 gallon d'eau (10 lbs). Le même enduit pourra être appliqué de nouveau sur certains carrés de brique ou de bois (pièce sur pièce ou colombage habillé d'un lattis), lorsque tel semble être leur aspect d'origine évidemment. ■

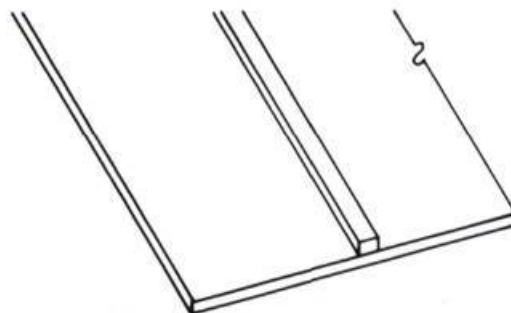
RECOUVREMENT DES TOITS



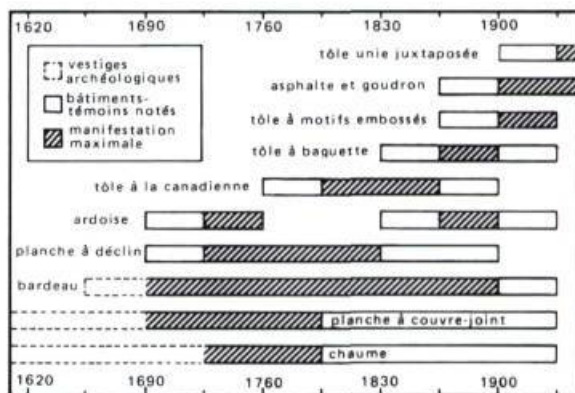
bardeau de bois



tôle à la canadienne



tôle à baguette



Chronologie des principaux modes de matériaux de revêtement (toit).